



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

**Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Saint-Léandre, tenue le jeudi 28 juin 2018 à la salle
municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2
Madame Rose Lagacé, Conseillère #3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller # 6

EST ABSENT :

Monsieur Emmanuel Bernier, Conseiller au # 5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de
Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

(1) Personne est présente à la séance extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à
19h00. Un mot de bienvenue est prononcé par le président de
l'assemblée.

2 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Steve Castonguay fait lecture de l'ordre du jour reçu
par le directeur général et affiché sur le site internet de la
municipalité au moins 72 heures avant la tenue de la séance
ordinaire le jeudi 28 juin 2018, et distribuer dans l'avant-midi du
vendredi 22 juin 2018.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Démission employé municipal.**
- 4. Embauche d'un nouvel employé municipal juin 2018.**
- 5. Renouvellement de l'entente du Service du Génie Civil**

entre la municipalité et la MRC DE LA MATANIE.

6. Période de questions

7. Fermeture de l'assemblée

Résolution 1806-13

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimentement résolu d'adopter l'ordre du jour tel reçu le vendredi le 22 juin 2018 et lu par Monsieur Castonguay Maire avec la remise du point 4 à la prochaine séance du conseil municipal car jamais discuter en séance de travail le jeudi 21 mai 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3- Démission employé municipal.

André Marcil dépose la lettre de démission reçue le jeudi 21 juin 2018 de la part de l'employé municipal effective en date du 21 juin 2018.

4- Embauche d'un nouvel employé municipal

Remis à la prochaine séance du conseil municipal

5- Renouvellement de l'entente du Service du Génie Civil entre la municipalité et la MRC DE LA MATANIE

Résolution 1806-14

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du nouveau protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE le maire à expliquer les modifications de la nouvelle entente entre le service du génie civil de la MRC de la Matanie et la municipalité de Saint-Léandre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Léandre refuse à la municipalité régionale de comté de La Matanie (MRC) son adhésion à l'entente relative au partage et à la fourniture de services d'ingénierie, d'expertise technique et d'accompagnement de projet (service de génie civil)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 Période des questions

Aucune question m'est posé lors de la période de question

7 Levée de la séance de travail

Résolution 1806-15

Il est proposé par Monsieur Gilles Rioux et unanimement résolu de procéder à la lever de la séance ordinaire, du 28 juin 2018, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.